

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17

Saison 2025-2026

SPECIFICITES DE LA 1^{ère} PHASE DISTRICT U17 PRE-TERRITOIRE:

- Pratique: 11 X 11
- Aire de jeu: terrain entier
- Temps de jeu 2 X 45'
- Ballon: Taille 5
- Victoire 3 points, Nul 1 point, Défaite 0 point, Forfait ou pénalité -1 point
- Licenciés: **U18 ***, U17, U16, U15

*** Participation des U18 aux compétitions U17 :**

En application de la dérogation accordée par le District du Gers pour la participation de joueurs U18 à la phase U17 District Pré-Territoire, celui-ci fixe les règles suivantes:

- Limitation à 3 joueurs U18 pour une équipe par feuille de match.
- 1 U18 ayant participé à 3 matchs en Séniors (excepté en D3), U19 Interdistrict, U18 Régional, U18 Interdistrict, ne pourra plus participer à la phase U17 District Pré-territoire.
- 1 club ou une entente utilisant des U18 sur plus de 2 matchs durant la phase U17 District Pré-territoire ne pourra pas prétendre à accéder à la seconde phase U17 Territoire avec l'équipe ayant utilisée des U18.
- Les U18 ne pourront pas participer à la seconde phase Territoire.

ORGANISATION DE LA SAISON :

→ Phase 1: District Pré-Territoire U17

La phase District Pré-Territoire U17 se jouera en phase Aller avec 11 équipes dans un 1 seul niveau du 13 septembre 2025 au 10 janvier 2026.

Les clubs classés premier et second à l'issue de cette phase accéderont à la seconde phase Territoire afin de jouer une potentielle place pouvant permettre une accession au championnat U18 R2 en 2026/2027.

Les équipes restantes seront reversées dans une seconde phase départementale ou interdistrict avec les Hautes-Pyrénées.

Pour les deux qualifiés de la Phase 1 District Pré-Territoire

→ Phase 2: Territoire U17 pour une qualification en Play-off

Les clubs classés premier et second de la première phase District seront reversés dans une poule de 6 équipes dans une seconde phase Territoire (2 Gers, 3 Hautes-Pyrénées, 1 Haute-Garonne) joués en matchs Aller/Retour.

Le premier club gersois classé dans cette poule Territoire obtiendra le titre honorifique de Champion du Gers.

→ **Phase 2 District**

Une seconde phase, appelée U17 Départemental 2 sera organisée pour les équipes restantes.

→ **Coupe du Gers**

A venir lors de la seconde phase

→ **Coupe d'Occitanie U17 :**

2 équipes gersoises qualifiées pour la phase régionale à déterminer

REGLES DE DEPARTAGE DES CLUBS :

En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

1. Classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
2. Différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes.
3. Différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule.
4. Meilleure attaque dans la poule.
5. Tirage au sort.

DIVERS :

- En cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées, s'il s'agit du second report consécutif suite à un arrêté municipal, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli). Si aucun de ces terrains n'étaient disponibles, la rencontre sera inversée selon les modalités précédemment évoquées.

→ Une rencontre sera considérée comme reportée **UNIQUEMENT** après validation du responsable district U17 et étude des différentes possibilités de repli. Un club congédiant ses joueurs avant la validation officielle alors qu'une solution permettant la tenue du match est trouvée verra son match déclaré perdu par pénalité.

- Les différents matchs U17 et la Coupe du Gers seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match et devra avoir à disposition une feuille de match au format papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

CAS NON PREVUS:

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité Directeur du District.